

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 10 DECEMBRE 2025 à 19h

Sous la présidence de M. GREFF Honoré

Membres présents : BARDA JP - CONRAD J - DE FRANCESCO D - GAUTAUX E - GREFF H - KOMLANZ E - OLIVERO M - PROUST F - RINKENBACH R - SCHOUVER B - SIEBERT C - ZINS M - ZOWNIR STEINER M

Membres absents excusés : COURS M - DURSUN M - FELT T - MULLER M - LANG JB

Membres absents non excusés : LANG N

Procurations : COURS M à BARDA JP - MULLER M à GREFF H

1. Désignation du secrétaire de séance

Sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne Nelly HEISSLER, adjoint administratif en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et 2 votes pour par procuration.

2. Achat de véhicule

L'adjoint responsable du service technique informe les conseillers que la camionnette jaune FORD actuellement en service a atteint ses limites et doit être remplacée.

Il soumet également le devis reçu de l'entreprise locale ADS pour l'acquisition d'un Citroën Berlingo d'occasion de 2019, équipé d'un moteur Diesel automatique de 130 chevaux et ayant parcouru 100 000 kms pour une valeur de 12 006,09€ HT soit 14 337,76€ TTC (remise déduite).

Ce devis inclut une remise exceptionnelle de 3 000 € TTC, la prise en charge de la carte grise, ainsi qu'un attelage offert. De plus, il prévoit une garantie de 12 mois.

Après en avoir délibéré, les conseillers donnent leur accord à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Autorisations spéciales

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents plus 2 votes par procuration, les autorisations spéciales figurant au tableau ci-après :

Section investissement

OPERATION	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
12	231	Immobilisations corporelles en cours	- 16 000,00€
13	2182	Matériel de transport	+ 16 000,00€

Section fonctionnement

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
011	611	Contrats de prestations de service	- 15 000,00€
012	6218	Autre personnel extérieur	+ 15 000,00€

4. Bulletin communal

Le maire présente les devis obtenus pour l'impression de 850 bulletins municipaux :

- **UNI IMPRESSIONS - GEISPOLSHEIM :** 2 650,00€ HT
- **NB COM - WITTRING :** 1 890,00 € TTC
- **L'HUIILLIER - FLORANGE :** 1 590€HT soit 1 749€ TTC

Le maire propose de retenir l'offre de l'imprimerie L'Huillier, avec laquelle nous collaborons depuis plusieurs années et qui présente le tarif le plus avantageux. Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité, avec deux votes pour par procuration. Il charge par ailleurs le maire de faire procéder à l'impression des 850 bulletins.

5. Subvention écoles

Le maire présente les demandes de subvention adressées par les directrices d'école :

- Ecole maternelle pour un total de 233,80€
 - o Petits matériels pour 43,68€
 - o Outils pédagogiques - maths pour 78,81€
 - o Outils pédagogiques en sciences et langues pour 111,31€
- Ecole primaire pour un total de 1 213,20€
 - o Sortie cinéma le 18/12 à Puttelange-aux-lacs pour l'ensemble des élèves. La directrice sollicite la prise en charge des frais de transport qui s'élèvent à 290€ TTC.
 - o Achat de divers livres de littérature aux Editions SEDRAP pour 397,20€ TTC au total.
 - o Achat de jeux de maths chez Loulik pour 526€ TTC au total

Le maire soumet à l'assemblée la proposition d'accorder l'ensemble des subventions listées. Le conseil approuve cette décision à l'unanimité des membres présents et représentés.

6. Subvention AAPE

Lors des différents évènements organisés durant l'année scolaire l'association a jusqu'à présent bénéficié du prêt de deux crêpières par une association du pays de Bitche.

Pour régaler les papilles des enfants sans contrainte, l'association sollicite une subvention pour l'acquisition de deux crêpières professionnelles ainsi que d'un gaufrier, pour un montant total de 310,88€ TTC.

Le maire propose d'accorder la subvention demandée. Les conseillers approuvent cette proposition à l'unanimité des membres présents et représentés.

7. Subvention collège Holderith

Les membres de la CISACS (Commission Intercommunale de Soutien aux Activités Culturelles et Sportives) du Collège Holderith ont décidé d'allouer à l'établissement une subvention totale de 9480,90 € destinée au financement de projets de voyages, de sorties scolaires, ainsi que d'actions éducatives, culturelles et sportives.

Cette aide est proportionnelle au nombre de ressortissants de chaque commune scolarisés dans l'établissement et est calculée sur la base d'une cotisation de 18,70 € par élève pour l'exercice 2026. Ainsi, la contribution financière de notre commune s'élève à 766,70 € pour les 41 élèves de notre commune pour l'année en cours.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, avec deux votes pour par procuration, d'allouer cette subvention au collège.

8. Subvention Harmonie Municipale

L'adjoint en charge des associations présente la demande formulée par le président de l'Harmonie Municipale. Ce dernier sollicite une augmentation de 20 % de la subvention de fonctionnement annuelle, afin de la porter à 4 000 € à compter de 2026.

Cette demande est justifiée par le fait que la subvention allouée par la commune à l'Harmonie n'a pas été révisée depuis 2015, alors que les dépenses ont considérablement augmenté. Cela concerne les frais de cotisation d'assurance, l'achat de partitions et la réparation du parc instrumental. De plus, il souhaite revaloriser le salaire de la cheffe de musique, qui n'a pas été ajusté depuis 10 ans.

L'adjoint propose de donner une réponse favorable à cette demande. Après délibération, le conseil approuve la proposition par 12 voix pour, dont 2 par procuration, et enregistre 3 abstentions.

9. Attribution marché travaux cheminement doux rue du Petit Paris

L'adjoint en charge de l'urbanisme présente les devis obtenus dans le cadre de l'appel d'offres pour la création d'un cheminement doux, permettant de relier un cheminement existant (sentier de la colline du Moulin) à la rue du Petit Paris.

Les devis reçus sont les suivants :

- **Entreprise KARP & FILS SAS** : 48 092 € HT, soit 57 710,40 € TTC
- **TP KLEIN** : 33 925,50€ HT soit 40 710,60€ TTC
- **SAS JACQUOT TERRASSEMENT** : 32 733€ HT soit 39 279,60€ TTC

Suite à la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 1^{er} décembre, l'adjoint propose de retenir l'offre de la société Jacquot Terrassement, qui s'avère être la plus avantageuse. Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité des membres présents, avec 2 votes par procuration, et autorise le maire à procéder à l'exécution des travaux correspondants.

10. Achat/vente terrains

L'adjoint à l'urbanisme informe les conseillers que les héritiers de M. Ferdinand Joseph ROUGET, décédé cet été, proposent à la commune l'acquisition de la parcelle n°116, section 21, d'une superficie de 10,80 ares.

Il propose d'acquérir cette parcelle au tarif habituel pour les terrains agricoles, soit 50 € par are, ce qui représente un total de 540 €.

Les conseillers approuvent cette proposition à l'unanimité des membres présents et représentés.

11. Majoration taxe d'aménagement zone UX – RD910

L'adjoint en charge de l'urbanisme rappelle aux conseillers que la taxe d'aménagement est établie sur les opérations d'aménagement et les opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature soumises au régime d'autorisation.

Le taux de cette taxe, actuellement fixé à 3 % pour la commune, peut être augmenté jusqu'à 20 % dans certains secteurs spécifiques où les aménagements impliquent des travaux importants de voirie ou de réseaux.

Dans cette optique, afin d'assurer un accès piéton sécurisé, d'étendre les réseaux et de permettre aux propriétaires des parcelles concernées de se raccorder aux réseaux qui seront créés, l'adjoint propose d'augmenter le taux actuel de 3 % à 20 % pour les zones suivantes :

Section 06, parcelles n°323-325-327-329-331+-335-337-339-175-177-176-178 et 179 (extension zone UX)

L'adjoint présente les plans correspondants au projet d'aménagement des réseaux manquants sur ces parcelles, de la réfection des accès, fossés et tranchée drainante, ainsi que de la création d'un cheminement doux.

Le devis obtenu pour cette réalisation de la société KLEIN TP s'élève à 115 653,90€ HT soit 138 784,68€ TTC. (devis et plan joints au PV).

Après en avoir débattu, le conseil municipal vote pour à l'unanimité des membres et 2 votes pour par procuration.

12. Renouvellement convention CDG – prévention risques professionnels

L'ASSEMBLEE DELIBERANTE,

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- Vu le décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale,
- Vu la quatrième partie du code du travail relatif à la santé et la sécurité au travail, et notamment l'article L4121-2 portant sur les principes généraux de prévention,

- Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Moselle en date du 25 juin 2025 fixant les modalités d'intervention de la présente convention,

CONSIDÉRANT QUE

L'article 2-1 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, impose aux autorités territoriales de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité. L'article 3 du même décret impose aux employeurs publics l'application des livres I à V de la quatrième partie du code du travail ainsi que les décrets pris pour leur application, et l'article L 717-9 du code rural et de la pêche maritime.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle propose un ensemble de missions permettant de soutenir la collectivité dans la mise en œuvre de sa démarche de prévention des risques professionnels dans le but d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents.

Cette mission peut consister, notamment en :

- Un accompagnement à l'élaboration du document unique
- Un accompagnement pour une démarche de prévention des risques psychosociaux
- Un diagnostic de conformité réglementaire des documents, affichages et formations
- La mise à disposition d'un référent signalement des actes violents, sexistes et discriminants
- L'organisation de réunions thématiques de sensibilisation et d'information des personnels.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés

Article 1 : Le Centre de Gestion de la Moselle assurera les missions permettant de soutenir la collectivité dans la mise en œuvre de sa démarche de prévention des risques professionnels afin d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents à compter de la date de signature de la convention et jusqu'au 31 décembre 2028.

Article 2 : M. le Maire est autorisé à signer la convention régissant les missions facultatives de la prévention des risques professionnels proposée par le CDG 57, telle que jointe en annexe.

Article 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

13. Divers

- Trame verte et bleue
La commune a été reconnue éligible au projet trame verte et bleue
La recherche et analyse des comptes de propriétés par la SAFER est lancée.
- PLU
La feuille de route initialement prévue ne pourra pas être tenue pour des problèmes administratifs tout à fait indépendants de la volonté de la commune.
La régularisation ne pourra pas de faire avant l'échéance électorale comme souhaité.
- Ferme KIPPER
Présentation de la structure foncière de la ferme KIPPER et de l'intérêt qu'elle peut représenter pour la commune d'autant que le contexte lié au partage entre les héritiers progresse dans le bon sens.
- Plateforme communale
Société NEXITY Solaire a réalisé une étude de projet photovoltaïque sur le site.
- Recrutement
La commune envisage de recruter prochainement deux agents qui sont actuellement en poste au sein de l'entreprise AITBH.
- Reprise tabac FIEGEL
Le maire informe les conseillers que le repreneur annoncé pour le tabac s'est désisté. Il souhaite donc se renseigner sur les modalités par lesquelles la commune pourrait racheter la licence de tabac, qui sera perdue si aucun repreneur n'est trouvé avant le 31 décembre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h.

Le Maire
GREFF Honoré

